

SECOVI

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



SAS COGENA  
605 RUE SAINT FUSCIEN  
BP 50067

80092 AMIENS CEDEX 3

## COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Signé par :

*Gautlier BRUNET*

D3D5150DDF4B403...

605 rue St-Fuscien 80000 Amiens



## COMPTES ANNUELS

## Bilan Actif

Signé par :

Gauthier BRUNET

D3D5150DDF4B403...

		30/06/2025			30/06/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé ( I )				
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 458	1 187	1 271	
	Fonds commercial (1)	507 898		507 898	507 898
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	39 420	28 038	11 381	14 840
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 750		4 750	4 750	
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>554 526</b>	<b>29 225</b>	<b>525 300</b>	<b>527 489</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	200 413	5 100	195 313	330 684
	Autres créances	646 040		646 040	673 260
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	97 680		97 680	125 917	
Charges constatées d'avance	4 657		4 657	4 425	
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>948 790</b>	<b>5 100</b>	<b>943 690</b>	<b>1 134 287</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )				
	Primes de remboursement des obligations ( V )				
	Ecart de conversion actif ( VI )				
	<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>1 503 316</b>	<b>34 325</b>	<b>1 468 990</b>	<b>1 661 775</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

4 750

(3) dont créances à plus d'un an

## Bilan Passif

		30/06/2025	30/06/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	60 000	60 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	6 000	6 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	803 653	795 098
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	184 882	188 555
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 054 534</b>	<b>1 049 653</b>
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		52
	Emprunts et dettes financières divers (3)		7 321
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270 022	368 815
	Dettes fiscales et sociales	56 222	77 057
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	8 025	77 097	
Produits constatés d'avance (1)	80 187	81 781	
	<b>Total des dettes</b>	<b>414 456</b>	<b>612 123</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 468 990</b>	<b>1 661 775</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	184 881,61	188 554,56
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	414 456	612 123	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		52	
(3) Dont emprunts participatifs			

## ANNEXE

Signé par :  
*Gautier BRUNET*  
D3D5150DDF4B403...

## Règles et Méthodes Comptables

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 468 990** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **636 172** euros et un total **charges** de **451 291** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **184 882** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2024** et finit le **30/06/2025**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et Méthodes Comptables

### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Logiciels et brevets : 3 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 ans
- \* Matériel de bureau : 3 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### **Stocks et en cours**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production et les produits finis ont été évalués à leur coût de production, en éliminant la sous-activité.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Règles et Méthodes Comptables

### **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Produits à recevoir (avec détail)

	30/06/2025	30/06/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	151 484	40 525	110 959	273,8
Autres créances	31 456	28 494	2 962	10,39
<b>TOTAL</b>	<b>182 940</b>	<b>69 020</b>	<b>113 921</b>	<b>165,0</b>

--

## Charges constatées d'avance (avec détail)

	30/06/2025	30/06/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	4 657	4 425	233	5,26
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	4 657	4 425	233	5,26

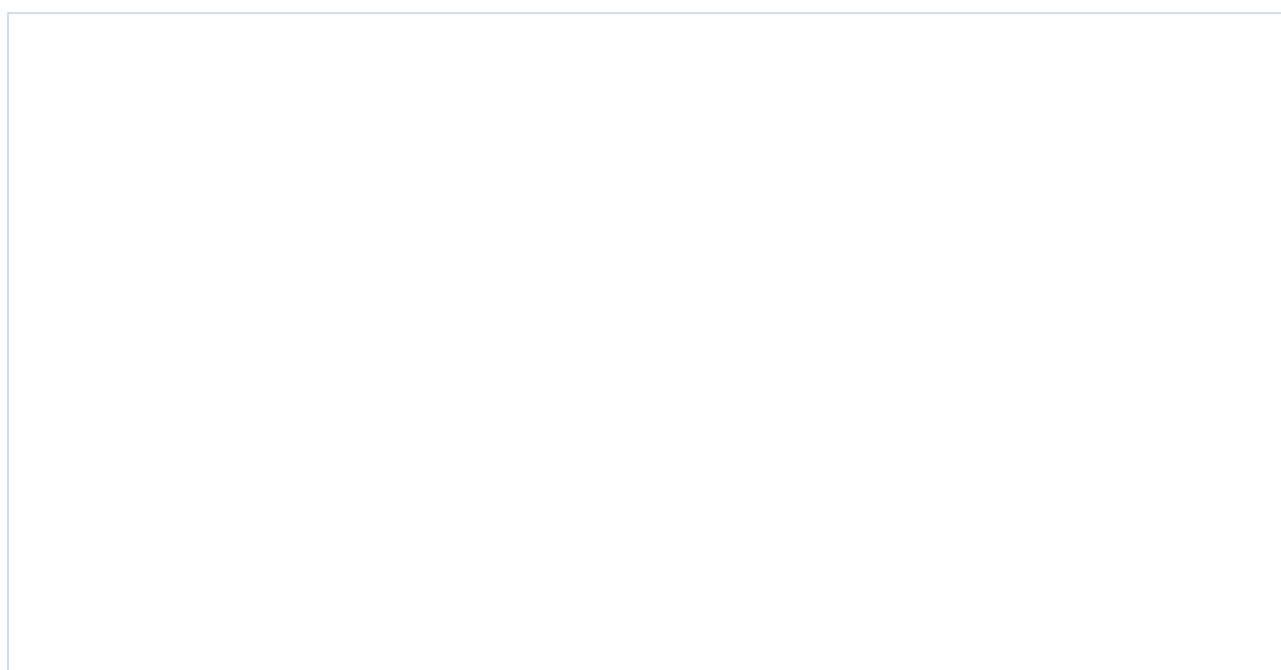
--

## Charges à payer (avec détail)

	30/06/2025	30/06/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		52	(52)	100,0
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	258 686	360 604	(101 918)	-28,26
Dettes fiscales et sociales	16 806	13 486	3 321	24,62
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	6 776	77 052	(70 276)	-91,21
<b>TOTAL</b>	<b>282 268</b>	<b>451 193</b>	<b>(168 925)</b>	<b>-37,44</b>

## Produits constatés d'avance (avec détail)

	30/06/2025	30/06/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	80 187	81 781	(1 594)	-1,95
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	80 187	81 781	(1 594)	-1,95



**COMPAGNIE GENERALE D'AUDIT - COGENA**  
Société par actions simplifiée au capital de 60.000,00 euros  
Siège social : 605, Rue Saint Fuscien 80092 AMIENS  
RCS AMIENS 334.181.880

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 DÉCEMBRE 2025**  
PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 184 881,61 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 184 881,61 euros

**À titre de dividendes ..... 180 000,00 euros**

Soit 60,00 euros par action

Le solde ..... 4 881,61 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 808 534,35 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 180.000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 30 décembre 2025.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

DATES DE CLOTURE	DIVIDENDES VERSES	REFACTION DE 40 % SUR LES DIVIDENDES	
		DIVIDENDE ELIGIBLE	DIVIDENDE NON ELIGIBLE
<b>30/06/2024</b>	180.000,00 € Soit 60,00 € par titre	/	180.000,00 €
<b>30/06/2023</b>	160.000,00 € Soit 53,33 € par titre	/	160.000,00 €
<b>30/06/2022</b>	175.000,00 € Soit 58,33 € par titre	/	175.000,00 €

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 décembre 2025**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme  
Le Président

Signé par :  
*Gauthier BRUNET*  
D3D5150DDF4B403...